

AU/31/1.1.3/20231026/150

Le Maire de MONTEUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique, notamment ses article L2122-1 et R2122-8 ;

CONSIDERANT le besoin de dématérialiser les convocations envoyées par les services administratifs de la commune ;

CONSIDERANT la nécessité de signer un contrat avec le fournisseur de ce logiciel pour son hébergement, maintenance et mise à jour régulière ;

VU la proposition de contrat présentée par la société Dematis, fournisseur du logiciel, en vue d'assurer ces services,

DECIDE de signer le marché public :

- dont l'objet est l'hébergement, la maintenance et la mise à jour régulière du logiciel suivant : e-convocations.
- avec la société Dematis, Groupe les Echos – 10 boulevard de Grenelle – CS 10817 – 75738 Paris cedex 15
- dont la mise en place et le paramétrage s'élève à 90 € HT
- dont la formation utilisateurs pour 3 personnes s'élève à 300€ HT
- dont la redevance annuelle s'élève à 1250,00 € HT ;

PRECISE que ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter de sa notification.

PRECISE que les crédits nécessaires au règlement de ces prestations seront inscrits au budget de la Commune.

MONTEUX, le 26 octobre 2023

Acte Exécutoire

Envoyé le : 2.11.2023

Publié le : 2.11.2023



Christian GROS

Maire de MONTEUX